

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Centre éducatif des aventuriers limitée	Numéro de permis 2020077	Date d'inspection Le 06 juillet 2023	
Nom de l'établissement Le Centre éducatif des aventuriers limitée		Numéro de téléphone (506) 758-9611	
Adresse 531 chemin La Montain Memramcook NB E4K 1H1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de surveillance, les éléments suivants ont été observés;

- Le ratio enfant-éducatrice\éducateur.
- Les dossiers d'un\des nouveaux employé(s)
- La routine quotidienne
- L'air de jeu extérieur

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a d'observé les enfants faire des jeux libres à l'extérieur, se laver les mains, manger le diner (boîte à diner) et le repos\dodo.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 juillet 2023

Date

original signé par
Christine Bourgeois

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 juillet 2023

Date